

DECRET N° 2003-085 DU 11 MARS 2003

Portant nomination de certains directeurs
départementaux de la santé publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2001-422 du 17 octobre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées directeurs départementaux de la santé publique dans les ensembles départementaux ci-après, les personnes dont les noms suivent :

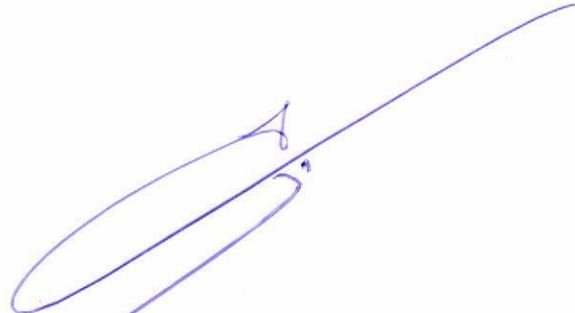
- Directeur départemental de la santé
publique du Mono-Couffo : Monsieur Jérôme Charles SOSSA

- Directeur départemental de la
santé publique de l'Ouémé-Plateau : Monsieur Ibrahima SEÏDOU

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 mars 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Santé Publique,



Grégoire LAOUROU.-



Yvette Céline KANDISSOUNON -SEIGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAEE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.